

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2019



M. le bourgmestre
de la commune de

Mondercange

Rue Arthur Thinnès
L-3919 Mondercange

Concerne : réunion du Comité du syndicat ProSud.

M. le bourgmestre,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du Comité du Syndicat ProSud pour la séance du lundi 11 novembre 2019 à partir de 08:30 heures dans la salle des séances de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001, vous devez en informer par écrit, dans les 3 jours, vos conseillers communaux.

Vous devez également porter ladite convocation à la connaissance des habitants de votre commune dans les formes usuelles dans le secteur communal.

Veuillez agréer, M. le bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
Le Président,
(s) Roberto TRAVERSINI



Réunion Comité de PRO-SUD

lundi, le 11.11.2019 à 08h30, salle des réunions de l'Administration communale de la
Ville d'Esch-sur-Alzette

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du rapport de la réunion du Comité du 16.09.
- 2) Budget rectifié 2019, Budget 2020, fixation du nombre des emplois des différentes fonctions auprès du syndicat
- 3) Divers

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
Le Président,
(s) Roberto TRAVERSINI

